

Résultats de l'audit relatif au risque suicidaire dans les établissements de détention avant jugement du canton du Valais

Conférence de presse
23 août 2022

Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Historique

- ▲ **En 2021 : trois suicides enregistrés dans les établissements de détention avant jugement (EDAJ) :**
 - Prison de Sion (juillet 2021)
 - Prison de Sion (août 2021)
 - Prison de Brigue (décembre 2021)

- ▲ Entre 2006 et 2020 : quatre suicides enregistrés.

3

Objectifs principaux de l'audit

- ▲ Evaluation de l'état de situation concernant la prévention du risque suicidaire des personnes détenues dans les établissements de détention avant jugement (EDAJ) du canton du Valais.

- ▲ Formulation de recommandations d'amélioration.

4

Résultats généraux de l'audit

- ▲ Pas de lacune majeure au niveau de la prise en charge des personnes en détention par rapport au risque suicidaire.
- ▲ Nombreux aspects qui fonctionnent efficacement.
- ▲ Qualité des prestations offertes dans les EDAJ du canton du Valais.
- ▲ 14 recommandations qui contribuent à l'amélioration des conditions carcérales, des conditions de travail et de formation des professionnels et des détenus ainsi que de tous les partenaires intervenant dans les EDAJ.
- ▲ Ces recommandations pourront s'appliquer à tous les établissements pénitentiaires valaisans.

5

Maurizio Albisetti

Expert

6

Remarques préliminaires

7

Privation de liberté et suicides en Suisse

	Total	Décès			Suicides				
		Total	Détention préventive	Exécution des peines*	Autres formes de détention	Total	Détention préventive	Exécution des peines*	Autres formes de détention
2003	16	8	2	6	0	8	6	1	1
2004	20	7	2	5	0	13	8	5	0
2005	11	5	1	4	0	6	4	2	0
2006	27	13	4	8	1	14	12	2	0
2007	17	11	1	8	2	6	1	3	2
2008	18	10	2	7	1	8	4	4	0
2009	13	6	1	5	0	7	4	3	0
2010	12	6	0	6	0	6	6	0	0
2011	13	5	0	4	1	8	4	3	1
2012	29	20	0	19	1	9	3	3	3
2013	10	8	0	7	1	2	0	0	2
2014	15	6	3	3	0	9	4	4	1
2015	20	10	1	9	0	10	9	0	1
2016	17	12	1	10	1	5	2	3	0
2017	18	11	1	9	1	7	5	2	0
2018	12	6	0	6	0	6	3	2	1
2019	18	10	3	5	2	8	4	3	1
2020	9	7	2	5	0	2	1	1	0
2021	17	9	1	8	0	8	5	3	0

*y compris l'exécution anticipée des peines

Source : OFS, (2022). Privation de liberté, décès et suicides (T 19.04.02.81 ; État de la banque de données au 28.03.2022). <https://www.bfs.admin.ch/bfs/en/home/statistics/catabques-databases.assetdetail.je-f-19.04.02.81.html>

8

Principaux facteurs de risque de suicide dans les établissements pénitentiaires

Facteurs individuels	Facteurs familiaux	Facteurs psychosociaux	Facteurs judiciaire	Facteurs pénitentiaires
Antécédents personnels de tentative de suicide, d'automutilation	Séviesses physiques et/ou sexuels durant l'enfance	Isolement social et affectif	Faits reprochés de nature criminelle	Primo-incarcération
Troubles de la personnalité avec impulsivité réaction de colère, rigidité de la pensée, agressivité	Abandon et ou placement	Position sociale	Prévenu	Placement au quartier disciplinaire
Existence de conflits avec les proches	Antécédents familiaux de suicide	Perte et séparation	Confrontation aux victimes	Se sent menacé
Mésusage d'alcool et autres addictions		Deuil	Reconstruction du crime	Transfèrement pour motif disciplinaire
Dépression, psychose, stress posttraumatique, trouble déficit de l'attention avec hyperactivité		Endeuillé par suicide	Procès	Éloignement familial dû à un transfèrement
		Contexte de contagion de suicide	Sentence	Longue peine
			Refus de libération conditionnelle	
			Nouvelle affaire	

Adapté de Terra, J.-L. (2019). (p. 617).

9

Circonstances accompagnant la détention provisoire pouvant favoriser l'émergence d'idées suicidaires

- ▲ Choc de la détention
- ▲ Changement de milieu social
- ▲ Environnement
- ▲ Sentiment de honte
- ▲ Incertitude face à l'avenir
- ▲ Manque soudain d'espace et de liberté personnelle
- ▲ Solitude
- ▲ Monotonie, ennui
- ▲ Manque de liens suffisants de confiance
- ▲ Manque de relations interpersonnelles

10

Constats du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions (CSCSP)

- ▲ Les tentatives de suicides sont surtout faites lors des premières incarcérations.
- ▲ Risque particulièrement élevé durant les trois premiers mois de l'incarcération en détention avant jugement.
- ▲ Risque le plus élevé observé pendant les trois premiers jours de privation de liberté.
- ▲ Les personnes incarcérées qui ont commis des infractions graves font plus de dix fois plus de tentatives de suicide.
- ▲ En privation de liberté, la plupart des tentatives se produisent la nuit.

11

Mandat

12

Phase de démarrage du mandat

▲ 67 interviews réalisés entre avril et juin 2022 (dans la limite du secret médical).

Président de la Commission sécurité publique	Président de la Commission de justice	Président du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines	Responsables des établissements de détention avant jugement	Chef et adjoint du Service de l'application des peines et mesures	Commandant Police cantonale valaisanne	Equipe médico-soignante
Procureurs	Représentants de l'OSAMA	Agents de détention	Détenus	Associations et intervenants externes	Personnel administratif	Avocats
Directeurs d'établissements d'autres cantons	...					

13

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Evaluation de l'état de situation dans les EDAJ du canton du Valais – Prison de Sion

Occupation	<ul style="list-style-type: none"> • Ne se trouvait pas en situation de surpopulation carcérale au moment des 2 suicides. • Occupation de 61.1% lors du premier cas. • Occupation de 63.2% lors du second cas.
Effectif du personnel pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none"> • 44.4 EPT (dont 40 EPT d'agents de détention). • Répond aux recommandations de l'Office fédéral de la justice (1 EPT pour 2.3 personnes détenues).
Effectif du service de médecine pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Service médical dédié au risque suicidaire. • Se rapproche des minimums satisfaisants au moment des 2 suicides. • Satisfaction des détenus quant à la qualité de la prise en charge.
Régime de détention	<ul style="list-style-type: none"> • Régime de détention strict. • Mise en place d'assouplissements (4.6 EPT supplémentaires pour un temps de promenade plus long). • Augmentation du nombre de places de travail pour les personnes détenues en cours.
Mesures de protection en cas de risque de suicide	<ul style="list-style-type: none"> • Service médical prenant en charge le risque suicidaire (pas physiquement présent sur place le soir et la nuit, mais service de piquet).

14

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Evaluation de l'état de situation dans les EDAJ du canton du Valais – Prison de Brigue

Occupation	<ul style="list-style-type: none">• Ne se trouvait pas en situation de surpopulation carcérale au moment du suicide.• Occupation de 40%.
Effectif du personnel pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none">• Agents de détention pas physiquement présents sur place le soir et la nuit (mais service de piquet).• Peut s'avérer problématique en ce qui concerne le risque suicidaire.
Effectif du service de médecine pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none">• Présence d'une infirmière qui effectue l'examen médical d'entrée des détenus.• Pas de service médical prenant en charge le risque suicidaire.
Régime de détention	<ul style="list-style-type: none">• Régime de détention strict.• Mise en place d'assouplissements (temps de promenade plus long).• Augmentation du nombre de places de travail pour les personnes détenues en cours.
Mesures de protection en cas de risque de suicide	<ul style="list-style-type: none">• Transfert immédiat à la prison de Sion des détenus souffrant de troubles psychiatriques et de ceux à risque de suicide.

15

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandations

14 pistes d'action pour limiter le risque du suicide carcéral

16

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 1

Constats

- La récolte des informations qui peuvent contribuer à détecter les facteurs de risque suicidaire est essentielle et prioritaire à l'arrivée dans l'établissement de détention préventive.
- Prison de Sion et de Brigue : la prise en charge des personnes détenues qui arrivent ou reviennent en prison le soir ou la nuit est affectée en raison des effectifs réduits (personnel de piquet uniquement).

Recommandation 1

- **Renforcement de la collaboration entre les autorités pénales (police, Ministère public, Tribunal des mesures de contraintes) et les EDAJ.**

Objectifs

- Améliorer le partage et la transmission des informations.
- Permettre aux EDAJ d'obtenir, dès que possible, un maximum d'informations de manière systématique, structurée et régulière concernant la situation personnelle, familiale et sociale des personnes qui démarrent leur détention.
- Considérer les EDAJ en tant que partie intégrante de la chaîne pénale.
- Mieux planifier le transport des détenus et ainsi éviter, dans la mesure du possible, des entrées en prison ayant lieu le soir ou la nuit.

17

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 2

Constats

- Prison de Sion et de Brigue: les relations et les échanges entre le service médical, la direction, les cadres et les agents de détention sont très bons (ce qui n'est pas généralisable à l'ensemble des établissements de détention suisses).
- C'est peut-être à cause de cette bonne entente qu'une partie des informations circule de manière informelle et que l'aspect procédural formel est parfois négligé.
- Selon les standards nationaux et internationaux : tout établissement de détention doit disposer de procédures claires concernant l'annonce de détenus psychiquement fragiles au service médical.

Recommandation 2

- **Formalisation et actualisation de règlements et de directives claires (guide interne) en matière de prévention du suicide.**

Objectifs

- Distinguer au mieux les compétences et prérogatives qui sont propres au personnel pénitentiaire de celles qui sont propres au service médical.
- Mettre à disposition du personnel pénitentiaire des indications explicites sur l'identification des facteurs de risque à surveiller chez les détenus.
- Savoir sous quelle forme, à quel moment et à qui transmettre les informations recueillies en temps réel.

18

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 3

Constats

- Les directions du SAPEM et des EDAJ proposent à tous les agents de détention une formation spécifique en matière de prévention du suicide.
- La formation des agents de détention en matière de prévention du suicide doit être améliorée (tant à Sion qu'à Brigue).

Recommandation 3

- **Diversification et consolidation de la formation spécifique des agents de détention en matière de prévention du suicide.**

Objectif

- Formation obligatoire qui doit être suivie dans les plus brefs délais après le début de l'activité au sein d'un EDAJ.

Recommandation 4

Constats

- Rôle crucial des relations entre le personnel pénitentiaire et les détenus au niveau du renforcement de la sécurité et de prévention des situations problématiques.
- A la prison de Brigue et dans le secteur femmes de la prison de Sion : présence d'une approche tendanciellement ouverte et empathique vis-à-vis des personnes détenues.
- Une partie des cadres et des agents de détention de Sion a encore une vision principalement sécuritaire du travail et s'en tient à une relation plutôt formelle, parfois rigide avec les personnes détenues.

Recommandation 4

- **Implémentation systématique et coordonnée dans les EDAJ des principes de sécurité dynamique.**

Objectif

- Instaurer un climat de confiance et améliorer les relations entre le personnel pénitentiaire et les personnes détenues, notamment avec une vision empathique de l'humain.

Recommandation 5

Constats

- Intéressant de prendre en compte les caractéristiques de la personnalité des candidats à des postes au sein du personnel pénitentiaire.
- Il existe des procédures de sélection qui sont en vigueur, telles que celles dans le canton de Zürich où les candidats sont sélectionnés – entre autres – sur la base d'un *assessment online* qui évalue tant la performance cognitive que la personnalité des candidats.

Recommandation 5

- **Intégration des tests de personnalité professionnels dans la procédure de sélection des futurs agents de détention.**

Objectifs

- Porter une attention spécifique aux compétences sociales des candidats, notamment à la gestion relationnelle et à l'empathie.
- Une telle procédure serait aussi propice à l'engagement des agentes de détention, qui sont aujourd'hui nettement minoritaires à occuper ces postes.
- Intégration à effectuer dans les prochaines mises au concours qui sont prévues dans le cadre du projet « Vision 2030 ».

21

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 6

Constats

- Les trois personnes qui se sont suicidées en 2021 faisaient toutes l'objet d'une première incarcération.
- Suicide trois jours après la date d'entrée en détention dans un cas et quatre jours après dans un autre cas.

Recommandation 6

- **Déploiement d'un dispositif de surveillance et d'encadrement renforcé durant les trois premières semaines d'incarcération pour les personnes qui entrent pour la première fois en détention (primodélinquants ou première incarcération connue de l'établissement).**

Objectif

- Meilleur contrôle des risques de suicide dès le début de la détention.

22

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 7

Constats

- Le service social est absent dans les établissements de détention préventive de Sion et de Brigue.
- Une prise en charge sociale est très importante déjà lors des premiers jours d'incarcération (choc carcéral), mais aussi tout au long de la détention préventive.

Recommandation 7

- **Mise en place d'un service social dans les EDAJ.**

Objectifs

- Apporter un appui social ainsi que des activités variées et stimulantes pour les détenus.
- Diversifier la structure de la journée des détenus.
- Créer un ou de plusieurs postes fixes à Sion.
- Créer éventuellement un service itinérant à Brigue.

23

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 8

Constats

- Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) met en évidence que les procédures d'accueil et d'intégration jouent un rôle important auprès des personnes placées en détention provisoire.
- Ces procédures permettent au personnel pénitentiaire d'évaluer les risques et les besoins de chaque individu, notamment l'identification des personnes qui risquent le plus de s'automutiler.
- Ces mesures allègent en partie l'angoisse éprouvée par tout nouvel arrivant.

Recommandation 8

- **Conception et mise en place d'un secteur « arrivants » qui prévoit un dispositif suffisant de prise en charge rapide et régulière des détenus par les agents de détention et par le service social.**

Objectifs

- Atténuer le « choc carcéral ».
- Mieux évaluer la vulnérabilité des personnes arrivant en prison.

24

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 9

Constats

- Sur la base des témoignages récoltés, il existe un besoin de renforcer la présence de ressources externes (bénévoles, aumôniers, représentants de la société civile...).

Recommandation 9

- **Augmentation et diversification de la présence d'intervenants externes aux EDAJ.**

Objectif

- Donner aux personnes détenues des plus amples espaces de parole et d'échange.

25

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 10

Constats

- La prison de Brigue ne dispose pas d'un service de médecine psychiatrique intégré.
- Un entretien médical dans les 24 heures dès l'arrivée n'est pas assuré pendant le week-end.
- L'infirmière ne voit les nouveaux détenus que sur demande et aucun dépistage des éventuels risques de suicide n'est effectué.

Recommandation 10

- **A Brigue, garantie d'un entretien médical dans les 24 heures suivant l'entrée en prison de chaque nouveau détenu, avec la mise en place d'une procédure d'évaluation du risque suicidaire.**

Objectif

- Détecter au plus vite les risques suicidaires.

26

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 11

Constats

- Des personnes soumises à des mesures thérapeutiques stationnaires sont à Sion en attente de placement.

Recommandation 11

- **Réduction, voire suppression, dans la mesure du possible, des placements de personnes soumises à des mesures thérapeutiques stationnaires dans les EDAJ.**

Objectifs

- Regroupement des personnes soumises à des mesures thérapeutiques stationnaires dans un établissement adapté.
- Point positif : le projet retenu dans le rapport « Vision 2030 » prévoit la construction d'un nouvel établissement dédié à l'accueil de ces personnes sur le périmètre de Crêtelongue.

27

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 12

Constats

- Les informations concernant les prévenus sont restreintes, bien que la police et le Ministère public peuvent disposer d'un certain nombre d'informations supplémentaires.
- Pauvreté d'informations dans les trois dossiers relatifs aux suicides intervenus en 2021.

Recommandation 12

- **Meilleure exploitation du logiciel GINA qui devrait devenir l'instrument de base pour la gestion d'informations relatives à la situation du détenu, y compris les informations générées par le Service de médecine pénitentiaire (à l'exception de celles soumises au secret médical).**

Objectifs

- Permettre de rendre les informations accessibles à tous les collaborateurs afin de favoriser une meilleure prise en charge des détenus et, plus particulièrement, des personnes en situation de vulnérabilité accrue.
- Permettre de retracer le fil rouge du parcours en privation de liberté du prévenu, du premier jour jusqu'à sa sortie de prison.

28

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 13

Constats

- Lors de l'examen d'entrée, le Service de médecine pénitentiaire distribue aux détenus un dépliant qui présente le service médical et communique verbalement des informations ultérieures.

Recommandation 13

- **Amélioration des informations transmises aux personnes détenues en matière de prévention du suicide, avec une attention spéciale à la présentation des contenus qui devrait être particulièrement intuitive, visuelle, lisible, facile à comprendre.**

Objectif

- Permettre aux détenus de savoir à qui s'adresser en cas de détresse psychique et éventuelle apparition de pensées suicidaires.

29

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation 14

Constats

- Les recommandations concernant la détention provisoire en préparation par le CSCSP proposeront probablement des standards alignés à ceux du CPT.
- Le processus d'ouverture de régime et l'assouplissement de certaines règles qui sont déjà en cours de réalisation à Sion doit se poursuivre et être renforcé.
- Les détenus ont fait part de leurs besoins prioritaires : plus de sport, de travail et de contacts avec l'extérieur.

Recommandation 14

- **Avancement dans le processus de modernisation du régime de détention préventive, en conformité avec les recommandations nationales et internationales.**

Objectifs

- Réduction du temps passé en cellule.
- Organisation de régimes de détention différenciés suivant la progression de l'instruction pénale.

30

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Georges Seewer

Chef de service

Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

31



Le futur

- ▲ Points forts
- ▲ Points à améliorer
- ▲ Mesures en cours de réalisation
- ▲ Application des recommandations - Généralisations possibles sur l'ensemble des établissements en Valais
- ▲ Perspectives et défis

32



Points forts

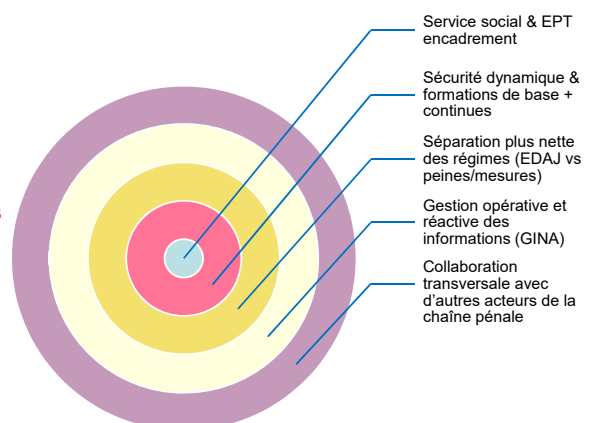
- ▲ Le Service de l'application des peines et mesures accueille ce rapport avec satisfaction. Il est conforté dans le choix d'évolution et d'amélioration constantes des établissements pénitentiaires en Valais.
- ▲ Le fonctionnement de base a été reconnu comme étant solide, ce qui représente un signal fort pour nos collaboratrices et collaborateurs, qui accomplissent au quotidien un travail de qualité.

33

Points à améliorer

▲ Pour les établissements pénitentiaires :

- Actions susceptibles d'améliorer la prise en charge globale à privilégier;
- Stratégies de formation, intervention, collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle;
- Ensemble de mesures pour les détenus : information, sensibilisation, observation, outils de détection, gestion des risques spécifiques;
- Porter une attention particulière à la transmission de l'information.



34

Mesures en cours de réalisation

Structurelles & logistiques



- Finalisation des travaux d'aménagement et d'agrandissement sur le site EDAJ Sion.
- Renforcement des effectifs → budget 2023.
- Renforcement et spécifications dans les procédures et modalités de collaboration avec le SMP (en général et aussi à Brigue).
- Meilleure exploitation du logiciel GINA.

Conceptuelles & amélioration des compétences



- Augmentation des formations modulaires spécialisées.
- Nouveaux engagements : un schéma qui intègre les outils professionnels (ex. tests de personnalité).

35

Application des recommandations – Généralisations possibles

- ▲ Evaluations empiriquement validées (impératives à l'admission et, selon les ressources, tout au long de la détention) + suivi des « cas à risque ».
 - Acquisition d'outils et formation à leur utilisation pour le plus grand nombre du personnel du SAPEM.
 - P. ex. outil START (généralisé en CH romande et à l'étranger) contenant des points sur le risque suicidaire et d'autoagression sera testé à Crêtelongue en 2023/24 et pourra être généralisé à d'autres établissements à partir de 2025.
- ▲ Meilleure utilisation du logiciel GINA et une vision plus approfondie de chacune des phases de la détention.
 - Le logiciel GINA est sur le point d'être généralisé à toutes les entités du SAPEM et, à terme, devrait permettre une vue d'ensemble de la situation de chaque personne en détention.
 - Les travaux de mise à niveau, formation, élaboration de procédures ont commencé en juin 2022. Nouvelles exploitations possibles à partir de 2023.

36

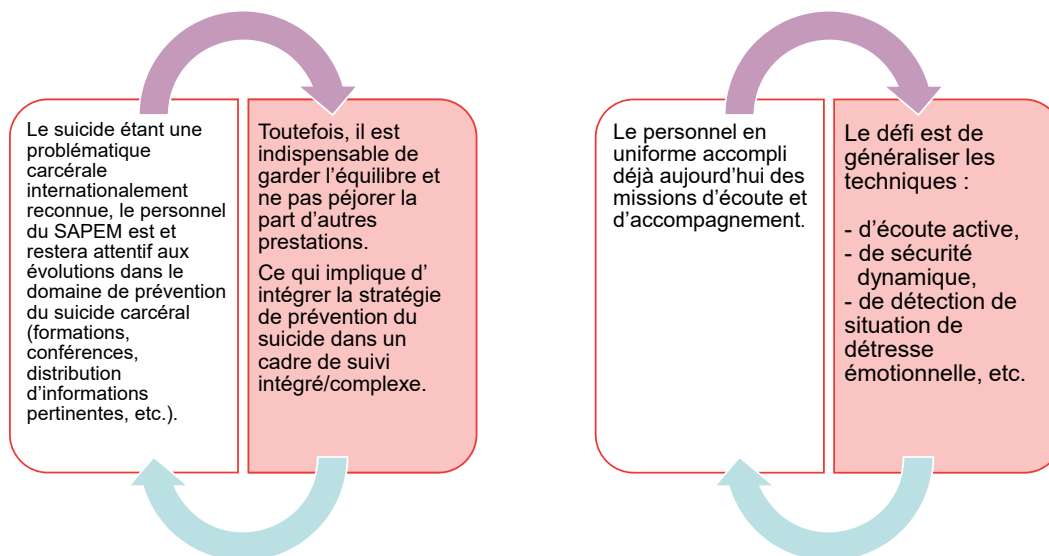
Application des recommandations – Généralisations possibles

- ▲ Activités utiles et (re)socialisantes → réduction du temps passé en cellule.
 - Le réseau des partenaires externes est bien développé à ce jour. Toutefois, les horaires qui permettraient de renforcer des activités utiles ne sont à ce jour pas tout à fait adaptables, le ratio en personnel présent en soirée ne le permettant pas.
 - Selon les EPT attribués dans le cadre du projet « Vision 2030 », il serait possible d'élargir les prestations externes et de renforcer les missions des agents de détention en lien avec la sécurité dynamique et de prise en charge (prévu à Crêtelongue).
- ▲ Attention particulière envers les personnes qui se retrouvent pour la 1^{ère} fois en détention.
 - EDAJ : Secteur arrivants / Exécution de peines : mise en place d'ateliers d'observation.
 - En améliorant l'utilisation de GINA, il serait possible d'identifier rapidement les personnes pour qui un dispositif particulier de suivi devrait être déployé.
 - Outre les mises à niveau technologique, il est question de former de façon continue les professionnels à la saisie, la transmission et la mise en place du dispositif de suivi.

37

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Perspectives et défis



38

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Frédéric Favre

Conseiller d'Etat

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Questions - Réponses

